

DOSSIER D'INSCRIPTION AUDITEUR LIBRE

VOTRE ETAT CIVIL :

Nom :		Prénom 1 :	
Nom marital :			
Prénom 2 :		Prénom 3 :	
Né (e) le :		Dépt ou Pays :	
Ville de naissance :		Nationalité : (*)	
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin			

VOTRE SITUATION FAMILIALE : (entourez la case exacte)

- ① seul(e) sans enfant à charge
 ② en couple sans enfant à charge
 ③ seul(e) avec enfant(s) à charge
 ④ en couple avec enfant(s) à charge

VOTRE SITUATION PAR RAPPORT AU SERVICE NATIONAL : (entourez la case exacte)

- ① - Recensé(e) (- 18 ans) – joindre la photocopie du justificatif
 ③ - Exempté(e)
 ⑤ En attente
- ④ - Service accompli ou journée APD effectuée (joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation comme justificatif)

VOTRE PREMIERE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Votre 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur français (formation post-bac) : Année : _____

Votre 1^{ère} inscription en université française : Année : _____ Ets : _____

Votre 1^{ère} inscription à l'UHA : Année : _____

BACCALAUREAT OU DIPLOME EQUIVALENT :

Série du baccalauréat ou diplôme équivalent :

	Mention		Année :	
--	---------	--	---------	--

Etablissement d'obtention :	
-----------------------------	--

Académie :		Dépt ou pays :	
------------	--	----------------	--

VOTRE ADRESSE FIXE :

	Code postal :	
	Commune :	
	Pays :	

Téléphone

--

Type d'hébergement pour l'année en cours : (entourez la case exacte)

1 – résidence universitaire 2 – foyer agréé 3 – logement HLM-CLOUS
4 – domicile parental 5 – logement personnel 6 – chambre d'étudiant 7 - autre

ADRESSE POUR L'ANNEE EN COURS :

	Code postal :	
	Commune :	
	Pays :	

Courriel :

Téléphone portable

--	--

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :

Indiquez votre activité professionnelle _____

QUEL EST LE DERNIER ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DANS LEQUEL VOUS ETIEZ INSCRIT(E) ?

Nom de l'Ets :

--

 Dépt ou Pays :

--

Année :

--

ETIEZ-VOUS SCOLARISE (E) EN 2021-2022 :

non

oui

Si oui :

Nom de l'Ets :		Dépt ou Pays :	
----------------	--	----------------	--

QUEL EST LE DERNIER DIPLOME QUE VOUS AVEZ OBTENU ?

Type :		Dépt ou pays :	
Etablissement :		Année :	

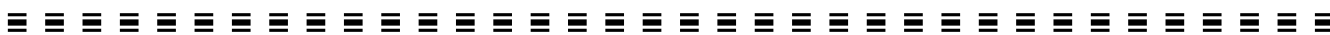
PREPARATION(S) ENVISAGEE(S) :

UFR choisie :	<input type="checkbox"/> Faculté des Sciences et Techniques – FST <input type="checkbox"/> Faculté des Lettres et Sciences Humaines – FLSH <input type="checkbox"/> Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques - FSESJ
Discipline :	
Matières choisies :	

Fait à Mulhouse le :

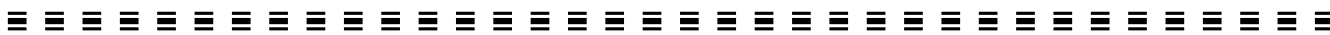
Signature :

<u>Nom, prénom et signature du responsable de la filière concernée :</u>	<u>Cachet de la composante :</u>



Pièces à joindre :

- 1 photo d'identité
- 1 copie de la pièce d'identité
- 1 chèque de 85 € à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UHA
- 1 petite enveloppe non affranchie libellée aux nom et adresse en cas d'envoi de la carte d'auditeur libre



STATUT D'AUDITEUR LIBRE

Article 1^{er} - Il est institué à l'Université de Haute Alsace un statut d'auditeur libre.

Article 2 - Une carte d'auditeur libre est créée ; elle est délivrée par l'Université à toute personne moyennant le paiement d'un droit d'immatriculation s'élevant à 85 euros pour l'année universitaire 2022/2023. En cas de perte, sa réédition s'élève à 10 €.

Article 3 - La carte d'auditeur libre est personnelle et incessible.

Article 4 - Aucune condition de diplôme n'est exigée pour bénéficier du statut d'auditeur libre.

Article 5 - Le statut d'auditeur libre est incompatible avec le statut étudiant et il ne confère pas le statut d'étudiant.

Article 6 - La carte d'auditeur libre permet à son titulaire de suivre les cours de son choix dans l'UFR indiquée. Elle donne également accès à la Bibliothèque Universitaire. Elle ne donne pas accès au service des sports, ni aux Universités d'EUCOR.

Article 7 - L'auditeur libre peut uniquement suivre les cours magistraux, mais ne peut se présenter aux examens. Chaque Conseil d'UFR précisera les cours magistraux qui lui sont réservés.

Article 8 - L'auditeur libre ne peut pas avoir accès au Restaurant Universitaire.

Article 9 - L'auditeur libre est tenu à la discipline et aux usages en vigueur dans les enceintes universitaires.